

**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE  
L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE**



Avis de convocation de la 12<sup>e</sup> assemblée  
régulière du 37<sup>e</sup> Conseil d'administration tenue le  
25 janvier 2017 au local A-4410 à 17 h 00

19 janvier 2017

## **ORDRE DU JOUR**

*0.0. Ouverture*

*1.0. Procédures*

*1.1. Présidence*

*1.2. Ordre du jour*

*1.3. Procès-verbaux*

*2.0. Informations*

*3.0. Élections*

*4.0. Congrès hivernal*

*5.0. Varia*

*6.0. Levée*

## **AVIS DE MOTION**

### **AVIS DE MOTION 1**

Considérant que le poste est vacant;

Considérant que le candidat a montré un intérêt pour le poste;

Que l'on procède à l'élection au poste de responsable des scrutins du candidat suivant : Nicolas Nadeau.

Que la période de présentation soit limitée à 5 minutes.

Que la période de question soit limitée à 5 minutes.

### **AVIS DE MOTION 2**

Considérant que notre système de votation pour les élections est actuellement un scrutin uninominal à un tour;

Considérant que ce système de votation permet de gagner sans avoir la majorité des votes;

Considérant que cela s'est produit en 2015 avec un candidat qui avait été élu avec seulement 41% d'appui de la communauté étudiante;

Considérant que lors des deux dernières élections, un scrutin à vote unique transférable (SVUT) a été utilisé avec succès pour l'élection des postes de conseillers et conseillères de l'AÉÉTS;

Considérant que le SVUT permet une meilleure représentativité;

Considérant que ce système simplifie l'élection des postes comportant plusieurs sièges à pourvoir;

Considérant le SVUT est présentement utilisé dans de nombreux pays dont l'Irlande, Malte et l'Australie;

Considérant la robustesse des algorithmes de calcul utilisés;

Que les élections hivernales soient déclenchées le 01 février 2017.

Que l'ensemble des postes de l'élection hivernale utilise un scrutin à vote unique transférable avec comme méthode de calcul un transfert fractionnel des votes et comme quotas le calcul de Droop.

### **AVIS DE MOTION 3**

Considérant que le congrès semestriel a comme rôle de favoriser les discussions et l'avancement des dossiers en cours, de faire le bilan des activités de l'Association, de tisser des liens entre les membres du CA et de planifier les activités de l'Association à venir.

Que le congrès semestriel d'hiver ait lieu du 31 mars au 02 avril.

Que le vice président aux affaires internes détermine le lieu du congrès.

Que l'ensemble des membres du CA soient invités au congrès ainsi que les nouveaux élus de la 38e administration.